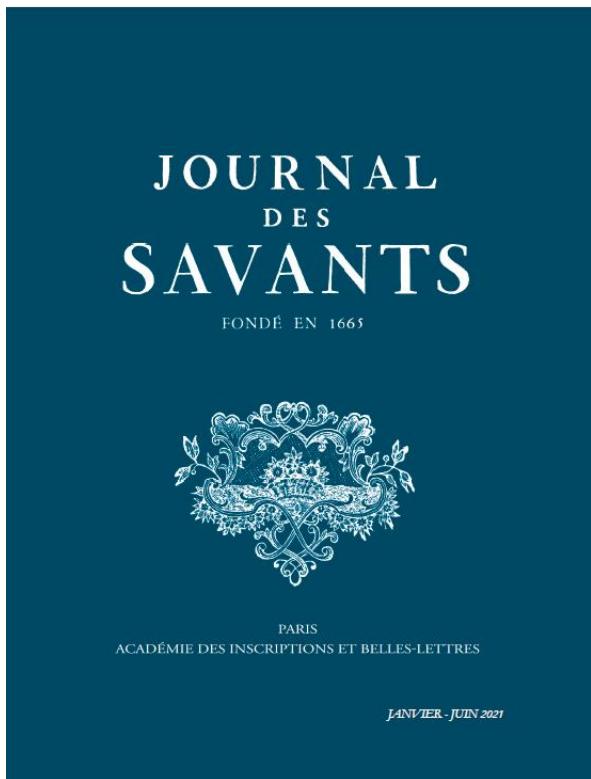


Jacques JOUANNA



J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau de l'Académie le fascicule 1 du *Journal des Savants* paru en juin 2021. Il comprend 199 pages et se compose de quatre articles dont les trois premiers ont pour auteurs des membres de notre Académie. Ils seront présentés ici dans l'ordre de parution dans le volume.

Le premier intitulé « Les relations tragiques entre vivants et morts à l'aube du théâtre occidental » (p. 3-24) est une communication que j'ai prononcée dans le cadre des conférences présentées par l'Institut de France après l'inauguration de l'auditorium, à l'intérieur de la série sur le théâtre organisée par notre confrère Pierre Brunel de l'Académie des Sciences morales et politiques. La première tragédie conservée du théâtre occidental a été l'objet d'une révolution philologique au cours du XX^e siècle. Cette

tragédies est bien une pièce d'Eschyle, mais ce n'est pas les *Suppliantes*, pièce mythique, comme on le croyait encore au début du XX^e siècle par suite de l'importance du chœur ; il s'agit des *Perses*, tragédie connue surtout par son aspect politique. Après avoir rappelé avec précision les nouveaux témoignages qui permettent de démontrer cette inversion de l'ordre des tragédies, il a été procédé à une relecture de toute la tragédie à partir des relations entre les vivants et les morts, en accordant une place essentielle aux rites qui règlent leurs relations entre eux, et leurs relations avec les dieux. Bien loin d'être secondaires, les nécessités du rite constituent le moteur de l'action expliquant l'arrivée de la reine, son départ et son retour, et surtout contribuent au spectacle en permettant l'apparition de Darius mort au centre de la tragédie, puis à la fin de la pièce la déploration de Xerxès et du chœur en l'honneur des morts de l'expédition perse contre la Grèce. Une telle étude n'est possible que par une analyse nouvelle en réseau d'une foule d'indications dramaturgiques incluses dans son texte par l'auteur, qui renseignent soit sur ce qui se passe (indications dramaturgiques contemporaines), soit sur ce qui s'est passé (indications dramaturgiques régressives), soit sur ce qui va se passer (indications dramaturgiques progressives).

Le deuxième article porte encore sur l'Antiquité, mais à une période plus récente, à la haute époque hellénistique. Il est dû à notre confrère Denis Knoepfler, associé étranger de notre Académie, et s'intitule « Le philosophe Ménédème d'Érétrie et les Ptolémées : une réalité historique derrière le récit légendaire des origines de la *Septante* chez le Pseudo-Aristée. » (p. 25-104). Disons d'emblée que c'est une ample et très remarquable enquête sur la vie et le rôle du philosophe Ménédème d'Érétrie, destinée à réhabiliter sous tous ses aspects le témoignage de la *Lettre d'Aristée à Philocrate* sur la présence du philosophe grec à la cour de

Ptolémée II, lors du banquet que le roi aurait offert vers 280 aux traducteurs de la version grecque de la Bible hébraïque, dite la *Septante*, même s'il serait déplacé de remettre en question le caractère fictif de la scène. Il n'y a pas lieu de prétendre résumer ce qui est complexe, mais d'inviter à lire cette passionnante recherche qui est d'une érudition éblouissante, non seulement sur tous les témoignages épigraphiques (à Érétrie ou à Delphes) ou philologiques qui sont venus enrichir et préciser les dates de la durée de la vie du philosophe, mais aussi sur l'histoire des diverses lectures faites par une masse d'érudits, sur les erreurs qui y sont débusquées avec lucidité, bien qu'elles se perpétuent même à l'époque moderne chez ce que l'auteur de l'article appelle les « suiveurs ». Il faut rappeler que D. Knoepfler a participé depuis de nombreuses années à la connaissance de ce philosophe qui eut un rôle politique, en historien par son étude sur *La cité de Ménédème* (1984), et en philologue par son édition critique de la *Vie de Ménédème* par Diogène Laërce (1991) où il a montré que la vie de Ménédème suivant la meilleure branche des manuscrits devait être rallongée de dix ans, ce qui fait que la vie de Ménédème, établie sur des bases plus solides et mettant mieux en lumière les liens entre la philosophie et la politique rend possible la rencontre de Ménédème avec Ptolémée. L'étude se termine en effet par les contacts de Ménédème avec l'Égypte des Ptolémées et notamment l'ambassade mentionnée par son biographe Diogène Laërce (II 140) auprès de Ptolémée dont on a un écho indirect dans le *Pseudo-Aristée*, qui se trouve dès lors justement réhabilité.

C'est à notre Vice-Président Henri Lavagne que nous devons le troisième article, avec la contribution de Madame Claude Varoqueaux, intitulé : « La "villa maritime" des Lecques à Saint-Cyr-sur Mer (Var). Documents inédits et essai de synthèse. » (p. 105-164). L'article se déroule avec beaucoup de logique et de clarté. D'abord une histoire des fouilles de cette grande *villa* presque entièrement détruite aujourd'hui par les éboulements de la falaise, les travaux de terrassement de l'armée allemande lors de la dernière guerre, la construction de villas modernes, et la route municipale de la Madrague qui traverse le site archéologique. L'historique des recherches fait apparaître dès l'origine la part essentielle que l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres prit dans la publication du site, depuis les premiers dégagements au milieu du XVIII^e siècle en 1755 par le célèbre auteur des *Voyages du jeune Anacharsis en Grèce*, Jean-Jacques Barthélémy qui fut Secrétaire perpétuel de notre Académie. La suite des fouilles et des rapports est exposée en détail jusqu'aux derniers sondages de reconnaissance faits par Claude Varoqueaux de 1969 à 1975 à la demande de Maurice Euzennat, alors directeur des Antiquités pour la région, auquel l'article est dédié. L'étude utilise aussi un rapport inédit conservé dans les archives de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. Après l'historique des fouilles vient la description générale, éclairée par un plan général (p. 117), qui s'étage sur différents niveaux et aboutit à la conclusion sur la complexité des phases de la construction. Or plusieurs éléments qui ont été relevés au cours des sondages les plus récents sur la céramique, sur les monnaies, sur les techniques de construction, sur le décor architectural, sur les peintures et les mosaïques qui constituent l'essentiel de ce qui subsiste du décor de cette villa et sont conservés dans un musée sur place, offrent la possibilité de proposer une chronologie générale de la villa en plusieurs phases commençant au premier siècle après J.-C. et se terminant à la fin du IV^e siècle ou au début du V^e siècle. Par sa construction première dès l'époque des empereurs Claude et Néron, la villa des Lecques est un rare exemple gallo-romain précoce d'une « villa à mare ». Il n'est pas impossible que son

propriétaire fut un chevalier, car une plaque de marbre de Carrare porte un motif classique significatif, la *parma equestris*, qui est le bouclier circulaire posé sur deux lances entrecroisées, symbole traditionnel des chevaliers romains. En conclusion la villa prend place dans la série des grandes demeures côtières, dans lesquelles l'architecture d'une « villa a mare » et le décor très italien des mosaïques et des peintures concourraient à créer pour un chevalier de haut rang un cadre digne de lui.

Le quatrième et dernier article représente, après l'Antiquité gréco-romaine, le Moyen Âge à l'époque carolingienne ; mais nous restons dans le midi méditerranéen. Alain Sigoillot nous conduit dans la Catalogne carolingienne avec une étude sociale intitulée « Liberté personnelle et dynamique sociale dans la Catalogne carolingienne. L'exemple du comté de Conflent autour de l'abbaye d'Eixalada-Cuxa ». C'est à la faveur de l'analyse de nombreux procès que l'auteur construit son étude sociale dans le comté de Conflent, une des régions de la Catalogne située actuellement dans les Pyrénées orientales, lors du IX^e siècle à l'époque de Charles le Chauve. L'article commence par l'analyse remarquablement précise d'un procès datant de 874 entre le représentant du comte Miron et un paysan nommé Laurent qu'il réclame comme « esclave fiscal » alors que le prévenu démontre devant le tribunal qu'il est un homme libre et finalement obtient gain de cause. En utilisant le cartulaire de l'abbaye de Cuxa, l'auteur de l'article peut suivre ce Laurent, qui, loin d'être un miséreux, appartenait à la catégorie des petits propriétaires que le cartulaire de l'abbaye laisse entrevoir. C'est à cette catégorie qu'Alain Sigoillot va s'intéresser dans la province du Conflent en prenant l'exemple de Canaveilles, lieu de résidence de Laurent, le prévenu du procès de 874. Ce qui frappe c'est la fragmentation de la propriété paysanne qui peut apparaître dans plusieurs localités et la mobilité des échanges de terre notamment soit par vente et achat soit lors des successions, soit par donation à des institutions religieuses. Mais les ventes ou les donations, contrairement à ce que l'on a tendance à penser, ne portent pas sur la totalité d'un patrimoine familial. Le jeu des héritages se fait selon la loi des Wisigoths qui reconnaît aux filles des droits identiques à ceux des héritiers mâles. Et la vente de certaines terres pouvait être un moyen d'échapper aux inconvénients de l'indivision. Après une analyse sociale très fouillée où la plupart des hommes et femmes restent de simples noms, l'auteur de l'article s'intéresse ensuite à l'incidence que la fondation d'un monastère, en l'occurrence l'abbaye d'Eixalada a pu avoir sur la société paysanne du Haut-Conflent. Tous les témoignages sont réexamинés et en particulier le testament de Protasius, le convers qui joua le rôle le plus important dans la constitution du monastère, réunissant 50 moines et 20 serviteurs et possédant, outre des terres, un bétail important, notamment 500 ovins, 50 juments et 20 bœufs, ainsi que 100 ruches. Le monastère était placé sous la protection du comte Miron. Les relations entre les paysans avec ces deux autorités semblent avoir été conflictuelles, à en juger par toute une série de procès où l'on retrouve le Laurent du début, mais cette fois dans un procès non plus avec le comte, mais avec l'abbaye. Ainsi se clôt habilement par une composition annulaire un article riche dans tous ses détails.

Et l'on pourrait terminer ce rapport par une autre composition annulaire, celle de l'ensemble du volume s'ouvrant et se fermant par deux articles relativement brefs encadrant deux longues synthèses très bien illustrées, bien que la continuité chronologique du V^e siècle avant J.-C. au IX^e siècle après J.-C. soit respectée dans l'ordre des communications.